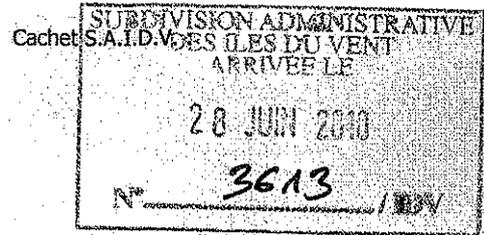




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°56/2010  
DU 16 JUIN 2010**  
*Relative à la non prise en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par le budget communal des factures d'eau du quartier Timiona*

L'an deux mille dix, le seize du mois de juin à dix huit heures,  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur Wilfred POMARE** ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :  
**08 juin 2010**  
Date d'affichage :  
**08 juin 2010**

**Résultats des votes**

Pour	<b>30</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le :

Affichage de la présente délibération le :

**28 JUIN 2010**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	J.B TERIIEROOITERAI
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	TICCHI Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc	X		
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maite	X		
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred		X	L.TEANINIURAITEMOANA
14	TOUAITAHUATA Charles		X	Noël TUEINUI
15	TANERPAU Viora		X	Alvest TEFAATAU
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël	X		
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
20	TAPUTU Karine		X	William Pita BENNETT
21	TAURAA Stéphanie	X		
22	TAVAE Imelda	X		
23	DU SOUICH Audrey		X	Georges PUCHON
24	MAI Teruirau		X	Théodore TETUAETARA
25	MACE Miriama	X		
26	BREMOND Madeleine		X	Miriama MACE
27	TEMARII Tahiri		X	
28	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre		X	
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
<b>21</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	

**DELIBERATION n° 56/2010 DU 16 JUIN 2010**

Relative à la non prise en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,  
par le budget communal des factures d'eau du quartier Timiona

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE  
(ILE DE TAHITI)**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU L'avis de la commission des ressources réunie en sa séance du 11 mai 2010 ;

Après en avoir délibéré  
en sa séance du **16 Juin 2010**

<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>30</b>
POUR	<b>30</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les factures d'eau du quartier Timiona, sis à Pirae, émises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par le budget communal.

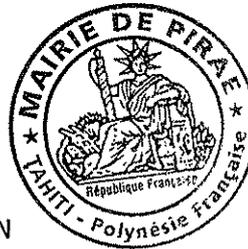
Ce quartier est alimenté par le réseau d'eau de la commune de Papeete, dont le concessionnaire est la Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA).

**Article 2. :** La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire

  
M<sup>me</sup> Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

28 JUIN 2010

Le.....

et publication du ..... 28 JUIN 2010

Le Maire,

  
Béatrice VERNAUDON

